

Glossaire

Action 21 : Plan adopté lors du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992 et visant à rendre le développement durable sur les plans social, économique et environnemental.

Autres stratégies ministérielles : Voir le site de la Commissaire à l'environnement et au développement durable. (Voir <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html>).

Banques multilatérales de développement : Les banques multilatérales de développement sont des institutions qui fournissent un soutien financier et des conseils professionnels à l'appui d'activités de développement économique et social dans des pays en développement. (Voir <http://www.banquemondiale.org/>).

Changement climatique : Réchauffement de l'atmosphère terrestre dû à l'augmentation de la concentration de certains gaz absorbant le rayonnement terrestre et retardant ainsi la perte d'énergie vers l'espace.

Commissaire à l'environnement et au développement durable : La Commissaire a pour mandat d'aider à exécuter les fonctions reliées à l'environnement et au développement durable; elle doit faire rapport annuellement à la Chambre des communes sur les aspects environnementaux de développement durable et elle doit contrôler et rapporter les succès des ministères à atteindre leurs buts de développement durable. (Voir <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html>).

Conseil de l'Arctique : Le Conseil de l'Arctique, un forum intergouvernemental de haut niveau, a été établi en 1996 au Canada pour discuter des questions et des défis auxquels font face les gouvernements et les peuples de l'Arctique. (Voir <http://www.arctic-council.org/index.html>).

Déclaration de Bahia : Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS), Salvador, Bahia, Brésil, 15-20 octobre 2000. Les pays ont réaffirmé leur volonté de mettre en pratique la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et ont réitéré leur volonté d'appliquer les dispositions du chapitre 19 d'Action 21. (Voir <http://www.who.int/ifcs/Documents/Forum/ForumIII/>).

Déclaration de Doha : La Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle tenue en novembre 2001 à Doha, Qatar, renferme des mandats en vue de négociations sur une gamme de sujets, et d'autres travaux, y compris les questions concernant la mise en œuvre des accords de l'OMC en vigueur. (Voir http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm).

Développement durable : Le développement durable prend en compte les considérations sociales, économiques et environnementales dans le choix des objectifs et la conduite des affaires d'une organisation. Il suppose aussi d'élargir l'horizon de la planification afin d'englober les besoins des générations actuelles et futures. (Voir <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/c808me.html>).

Écologisation des activités gouvernementales : Projet visant à fixer des lignes directrices pour tous les ministères fédéraux sur la manière d'intégrer les aspects environnementaux à la gestion de leurs activités. (Voir <http://www.ec.gc.ca/eog-oeg/ems/directions/dfreq.htm>).

Évaluation environnementale : L'évaluation environnementale (EE) est un outil utilisé pour aider les décideurs à prendre en considération les effets environnementaux des projets proposés.